

ARRETE N° 2019 - 031 du 26 FEV. 2019

La présidente de l'université Paris Diderot – Paris 7,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1 ;
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux professeurs (séance du 30 janvier 2019) ;

ARRETE :

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi n° 4413 (profil : Histoire et philosophie des mathématiques) est constitué des membres suivants :

Qualité	Civilité	Prénom	NOM	Etablissement	Président (P) - Vice-président (VP)
Interne, rang A	M.	Justin	SMITH	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	Mme	Sabine	ROMMEVAUX-TANI	Université Paris Diderot	P
Interne, rang B	Mme	Agathe	KELLER	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	M.	Gabriel	CATREN	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	M.	Vincenzo	DE RISI	Université Paris Diderot	
Externe, rang A	M.	Phillippe	NABONNAND	Université de Lorraine	
Externe, rang A	M.	Norbert	SCHAPPACHER	U. Strasbourg	
Externe, rang A	Mme	Irène	PASSERON	Sorbonne Université	
Externe, rang A	Mme	Rossana	TAZZIOLI	U. Lille	
Externe, rang B	Mme	Jenny	BOUCARD	U. Nantes	
Externe, rang B	M.	Christophe	ECKES	Université de Lorraine	VP
Externe, rang B	Mme	Caroline	EHRHARDT	U. Paris 8	

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.


Christine CLERICI